



**Procès-verbal de la 4<sup>e</sup> assemblée publique  
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)  
tenue le mercredi 17 avril 2019 à 19 heures  
au Centre de service de la STTR**

---

<b>Personnes présentes :</b>	M. Luc Tremblay	président
	Mme Maryse Bellemare	vice-présidente
	M. Claude Ferron	administrateur
	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
	Mme Valérie Renaud-Martin	administratrice
	M. Pierre Montreuil	administrateur
	M. Philippe Lauzon	administrateur et représentant des usagers du transport urbain
<b>Personnes ressources:</b>	M. Guy de Montigny	directeur général et secrétaire corporatif
	M. Daniel Girard	directeur du service de transport urbain

---

**1. Mot de bienvenue du président**

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 4<sup>e</sup> assemblée publique.

-----

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**(27-19)** IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 20 mars 2019**

(28-19) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Maryse Bellemare  
APPUYÉE DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 20 mars 2019 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 20 mars 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**4. Comptes à payer**

(29-19) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés 27114 à 27233 et les paiements directs 310 à 328 le tout couvrant la période du 6 au 27 mars 2019, pour une somme totale de 1 765 969.82 \$, à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

-----

**5. Adoption du règlement 152-A (2019) modifiant le règlement 152 (2018) concernant le programme des dépenses en immobilisations des années 2019 à 2023**

(30-19) EN vertu des articles 132 à 135 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil  
APPUYÉ DE : Mme Valérie Renaud Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement 152-A (2019) modifiant le règlement 152 (2018), portant sur le programme des dépenses en immobilisations de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) pour les années 2019 à 2023, soit adopté à toutes fins légales.

QUE le document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE

-----

**6. Adoption du règlement 147-A (2019) modifiant le règlement 147 (2018) concernant l'utilisation de tout titre de transport**

**(31-19)** CONSIDÉRANT la volonté de rendre le transport gratuit pour les enfants de 12 ans et moins accompagnés d'un adulte :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Maryse Bellemare  
APPUYÉE DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement 147-A (2019) modifiant le règlement 147 (2018) concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) soit adopté à toutes fins légales.

QUE ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE

-----

**7. Adjudication de l'appel d'offres pour l'acquisition de deux véhicules de service électriques**

**(32-19)** CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres sur invitation pour l'achat de deux véhicules de service électriques ;

CONSIDÉRANT le cahier des charges du projet 2019-04-Bolt ;

CONSIDÉRANT les trois concessionnaires invités ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions effectuée le 15 avril 2019 à 11h, devant témoins :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois  
APPUYÉ DE : M. Philippe Lauzon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat pour l'achat de deux véhicules de service électriques soit adjugé à la compagnie Auger Automobiles pour la somme de 89 156.54, taxes incluses.

ADOPTÉE

-----

**8. Mandat à la Société de transport de l'Outaouais (STO) pour la réalisation d'une étude stratégique sur l'électrification des réseaux de transport**

**(33-19)** ATTENDU QUE les sociétés de transport en commun du Québec, soit la Société de transport de l'Outaouais (ci-après « STO »), la Société de transport de Sherbrooke, la Société de transport de Trois-Rivières, la Société de transport de Lévis et la Société de transport de Saguenay (ci-après les « Sociétés ») désirent se regrouper pour réaliser des études stratégiques concernant l'électrification des réseaux de transport collectif (ci-après le « Projet ») :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Philippe Lauzon  
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

DE mandater la STO à octroyer, pour et au nom de la Société de transport de Trois-Rivières et à l'occasion d'un achat unifié qui aura lieu conjointement avec la STO et les autres Sociétés participantes, le contrat pour des services professionnels regroupés pour la réalisation du Projet selon la soumission retenue lors de l'appel d'offres DS2019-001-03 pour un montant ne dépassant pas 50 000 \$ pour la Société de transport de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

-----

**9. Cotisation annuelle à l'Association du Transport Urbain du Québec (ATUQ)**

(34-19) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Philippe Lauzon  
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU'un montant de 43 236 \$ soit versé à l'Association du transport urbain du Québec à titre de cotisation annuelle pour l'année 2019.

ADOPTÉE

-----

**10. Affaires diverses**

Aucun sujet n'est discuté à ce point d'ordre.

-----

**11. Période de questions**

M. Alexandre Lesmerises demande si la recharge de la Carte Cité sera disponible bientôt par internet. M. Guy de Montigny souhaite que ladite recharge soit disponible l'an prochain.

M. Lesmerises veut connaître l'usage des deux voitures électriques qui seront achetées. M. de Montigny explique qu'elles seront utilisées pour les relèves des chauffeurs sur le réseau.

M. Sylvain Lacroix veut savoir quels changements seront apportés au circuit no 6 avec le nouveau Plan de transport. M. de Montigny précise que les détails seront disponibles après la conférence de presse qui est prévue au mois de mai prochain.

-----

**12. Date de la prochaine assemblée**

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 15 mai 2019 à 19 h.

-----

**13. Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Claude Ferron

APPUYÉ DE :

Mme Valérie Renaud-Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19h08.

ADOPTÉE

-----

---

M. Luc Tremblay  
Président

---

M. Guy de Montigny,  
Secrétaire corporatif